

M. le Premier ministre : ne sacrifiez pas l'apprentissage !

Par un décret en date du 28 mai, le Gouvernement a fait le choix de diviser par huit le fonds de soutien à l'apprentissage versé par l'État aux Régions en application de la loi du 5 septembre 2018. Les 33 millions d'euros qui restent à disposition des 18 Régions pour cette année 2026 ne leur permettront à l'évidence pas de soutenir les CFA en investissement et en fonctionnement. Soyons clairs, on leur retire les moyens indispensables pour aider ces organismes de formation en crise profonde aujourd'hui.

Depuis lors, nous, acteurs de l'apprentissage unanimes, alertons sur les conséquences particulièrement dramatiques de cette décision incompréhensible pour nos formations, qui comptaient sur les financements sur lesquels l'État s'était engagé en loi de finances. D'autant que cette décision, inédite dans son ampleur et ses modalités, vient s'ajouter au désengagement de l'État du secteur de l'apprentissage. Selon une étude auprès des directeurs de Centres de Formation d'Apprentis publiée le 4 juin, 56 % des CFA anticipent une situation déficitaire en 2026 et 17 % déclarent avoir engagé ou envisagé des mesures de réduction d'activité, de réorganisation ou de suppression de postes. C'est tout le système issu de la loi Pénicaud du 5 septembre 2018 qui s'effondre comme un château de cartes.

Par ces décisions de l'État, un très grand nombre de formations seront condamnées à la fermeture et l'existence de nombreux CFA est remise en cause. Les formations dispensées dans les territoires ruraux ou les quartiers, les formations aux métiers rares, aux métiers de l'artisanat ou en tension (industrie, BTP, hôtels, cafés et restaurants...) se trouvent particulièrement fragilisées.

Pour nos jeunes, en apprentissage ou qui comptaient s'engager dans cette voie de formation, cela signifie moins de chances d'accéder à un emploi, alors que la croissance ralentit et que le chômage augmente.

Dans une situation économique particulièrement tendue se traduisant par des marges qui baissent et des difficultés de recrutement, les entreprises ne peuvent se priver de ce vivier de jeunes bien formés par l'apprentissage, particulièrement sur les premiers niveaux de formation. Nous le savons : le redressement de la France auquel nous œuvrons tous ne peut se passer d'un secteur de l'apprentissage vigoureux et correctement financé. L'apprentissage constitue une modalité de recrutement de jeunes diplômés directement opérationnels sur le marché du travail. Ne sacrifions pas l'apprentissage sur l'autel de l'austérité.

Nous en appelons donc au Premier ministre Sébastien Lecornu : il y a urgence à revenir sur cette décision absurde qui fragilise la jeunesse et la formation. A plus long terme, rétablir une vision régionale est indispensable pour une convergence de la carte de l'apprentissage et une mutualisation des plateaux techniques entre lycées professionnels et CFA. Nous ferons des propositions dans le débat national pour 2027.

François BONNEAU, président de la Commission Éducation-Orientation-Formation-Emploi de Régions de France

Jean-Philippe AUDRAIN, président de la Fédération Nationale des directeurs de Centres de Formation d'Apprentis (FNADIR)

David CLUZEAU, Président de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES)

Joël FOURNY, président de Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France)

Philippe GENIN et Muriel PÉCASSOU, co-présidents du Syndicat national des organismes de formation (Synofdes)

Bernard GUYOT, président de l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA)

Yves HINNEKINT, président des Acteurs de la Compétence

Baptiste MARTIN, président de l'Association des apprentis de France

Thierry MARX, président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)

Christian PONS, président des Compagnons du Devoir et du Tour de France

Jean-Christophe REPON, président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)